

Anthropologie des institutions

Irène Bellier



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/16670>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2004

Pagination : 756-758

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Irène Bellier, « Anthropologie des institutions », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2004, mis en ligne le 01 mars 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/16670>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Anthropologie des institutions

Irène Bellier

Irène Bellier, *chargée de recherche au CNRS*

- 1 PARMIS les facteurs de différenciation des sociétés, complexes d'une part, supposées simples de l'autre, soumises à la dynamique du marché et des rapports de production d'un côté, aux structures élémentaires ou plus sophistiquées des rapports de parenté de l'autre, figurent les institutions et, parmi ces ensembles, les institutions politiques qu'invente telle ou telle société pour se développer de manière complexe. La construction d'institutions administratives, gouvernementales, exécutives, représentatives ou juridiques accompagne le processus de formation de l'État, dans des formes variées sur tous les continents. On voit aussi, dans le cas des Unions politiques, fédérales, économiques ou commerciales, que les institutions se détachent du cadre national proprement dit pour intégrer différentes formes d'État dans un espace commun. Dans le contexte de la mondialisation, on observe, à partir justement du terrain des institutions, des interactions qui remettent en question la distinction et les rapports entre sociétés occidentales développées et sociétés autres. Pour saisir ces objets institutionnels et montrer comment ils se ressemblent, s'opposent et s'inscrivent dans des modèles de société distincts, la conférence sur l'anthropologie des institutions s'est appuyée sur la présentation d'études réalisées sur (ou dans) les institutions politiques et administratives françaises, européennes, transnationales et étrangères.
- 2 Suite à la conférence de l'an dernier qui avait été consacrée aux marqueurs de la culture des institutions, au langage, au système de représentations que développent les acteurs, aux rapports qu'entretiennent les institutions avec un extérieur et un territoire qui se définit au regard des pratiques que l'on peut/doit observer, nous nous sommes intéressés cette année à « la construction des institutions ». Nous avons souhaité appréhender cette problématique « par le haut » – point de vue des institutions transnationales notamment, et « par le bas » – à partir d'études de cas locales. Dans tous les cas se pose la question du rapport entre diversité sociale et forme politique de l'État, ce qui nous a conduit à préciser les méthodes usitées pour appréhender l'objet « institution » ainsi que la notion de contexte en anthropologie.

- 3 Dans le cadre de cette conférence, il s'est agi d'analyser ce que représente cet objectif de « construction des capacités institutionnelles » que se donnent les institutions dominantes européennes ou onusiennes pour se déployer sur le terrain des pays dits « à reconstruire », qu'ils soient issus de la colonie, de la guerre ou de l'orbite soviétique, la manière dont elles se structurent pour parvenir à leurs fins ainsi que les modes de réalisation de leurs projets. Puis nous nous sommes efforcé de montrer les résistances, les tensions et les éléments de changement politique que l'on observe à l'occasion de rencontres institutionnelles et de la confrontation des systèmes idéologiques que l'on relie, pour notre part, à la face politique de la mondialisation.
- 4 Les séances initiales ont été consacrées, à partir du terrain de l'ONU et plus particulièrement de l'analyse du « Groupe de travail et de l'Instance permanente des peuples autochtones » à la problématique de la construction du droit des peuples et de la constitution d'une communauté politique transnationale d'un genre nouveau. Il s'est agi d'analyser la dynamique introduite par la représentation à l'ONU des organisations des peuples indigènes/autochtones d'Afrique, des trois Amériques, du Pacifique, d'Afrique, d'Asie, de Russie et d'Europe. Au centre des discussions qui opposent les États et les peuples autochtones est la question des droits, notamment à l'autodétermination et au territoire, et l'articulation conflictuelle entre droits individuels et droits collectifs. En perspective ont été présentées, par deux collègues invités, les transformations historiques des mouvements indigènes et de l'État en Bolivie, Colombie, Pérou, Équateur et Mexique (Christian Gros, professeur à l'IHEAL) et en Guyane française (Gérard Collomb, CNRS).
- 5 Une deuxième série de séances a été consacrée à la construction européenne : d'une part pour attester de la manière par laquelle l'Europe est en train d'advenir, à partir des terrains institutionnels du Parlement et de la Commission européenne comme des discussions sur la Charte des droits fondamentaux et autour de la Convention européenne chargée de réfléchir à un projet de constitution ; d'autre part pour analyser de façon critique le problème de l'exportation des modes de faire et du modèle européen. Ont été présentées des données relatives aux négociations en cours pour l'intégration dans l'Europe des Pays d'Europe centrale et orientale (PECO). En perspective est intervenu Boris Pétric (CNRS), à partir d'une étude de cas concernant la mise en œuvre des programmes européens TACIS en Ouzbékistan.

INDEX

Thèmes : Anthropologie